

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**A L'ASSEMBLEE GENERALE DU JEUDI 2 MAI 2024**

---

Nous avons l'honneur de vous faire rapport sur les activités de la société Aliaxis SA (la « Société ») au cours de l'exercice social 2023 (l'« Exercice »).

## **1. Activités exercées au cours de l'année 2023 et commentaires sur les comptes annuels**

### 1.1 Activités au cours de l'année 2023

Les activités de la Société se sont poursuivies normalement au cours de l'année écoulée.

### 1.2 Commentaires sur les comptes annuels

Les valeurs disponibles de la Société ont diminué de 834 K€ par rapport à l'exercice précédent en raison de la mise en place du système de cash pooling au sein de certaines sociétés holdings du groupe.

Les capitaux propres passent de 1.381.438 K€ à 1.376.916 K€, soit une diminution de 4.522 K€ et qui correspond au bénéfice de l'année diminué du montant du dividende proposé aux actionnaires.

Le montant des dettes à la date de clôture du bilan (88.466 K€) correspond principalement au montant du dividende proposé.

Les produits financiers s'élèvent à 85.072 K€ et se composent essentiellement de dividendes reçus des filiales de la Société. En 2022, ces produits financiers étaient de 80.000 K€.

Le bénéfice de l'Exercice a progressé de 4.605 K€ en passant de 77.087 K€ en 2022 à 81.692 K€ pour l'année 2023. La progression provient surtout de l'augmentation des produits financiers (+5.000 K€) malgré une hausse de la perte d'exploitation (+469 K€) qui est passée de -2.894 K€ en 2022 à -3.363 K€ en 2023.

## **2. Proposition d'affectation du résultat de l'exercice**

Nous vous proposons l'affectation bénéficiaire suivante (EUR) :

|                                          |                      |
|------------------------------------------|----------------------|
| Bénéfice de la période                   | 81.692.010,85        |
| Bénéfice reporté de l'exercice précédent | 256.426.359,10       |
| Affectation à la réserve légale          | 0                    |
| Affectation à la réserve disponible      | 0                    |
| Rémunération du capital                  | -86.213.771,49       |
| <hr/> Résultat à reporter (Bénéfice)     | <hr/> 251.904.598,46 |

Si vous approuvez cette répartition, il sera donc payé un dividende brut de 0,9460 € par action, soit 0,6622 € net par action (en tenant compte d'un précompte mobilier belge de 30%). Ce dividende sera mis en paiement le 1 juillet 2024.

### **3. Evénements survenus après la clôture de l'exercice**

Nous n'avons connaissance d'aucun événement important qui serait survenu entre la date de clôture des comptes et la date de leur arrêté.

### **4. Conflit d'intérêts**

Durant l'exercice écoulé, aucune décision prise par le Conseil d'Administration n'a entraîné l'application de l'article 7:96 du Code des sociétés et des associations.

### **5. Divers**

Conformément à l'article 3:6 § 1 du Code des sociétés et associations, nous vous informons également de ce qui suit :

Aliaxis SA est la société-mère d'un groupe industriel international implanté à travers le monde dont l'activité est centrée sur la fabrication et la commercialisation de tubes et raccords plastiques et de produits sanitaires pour la construction et la rénovation dans le secteur du bâtiment, et disposant en outre d'une large gamme de produits destinés au secteur des services aux collectivités et à l'industrie.

La Société ne dispose pas de succursales en Belgique ou à l'étranger et ne mène pas directement, en sa qualité de société holding, d'activités de recherche et de développement.

Compte tenu des secteurs dans lesquels les sociétés opérationnelles du groupe opèrent, leur rentabilité est liée au niveau de l'activité du marché de la construction, des marchés industriels et des projets d'infrastructure.

Un exposé détaillé des activités du groupe et des principaux facteurs de risques encourus ainsi que certains indicateurs clés de performance de nature tant financière que non financière sont contenus dans le rapport de gestion relatif aux comptes consolidés du groupe Aliaxis.

Le contenu du présent rapport a été arrêté lors de la réunion du Conseil d'Administration du 25 mars 2024.



---

Eric Olsen  
Administrateur Délégué